

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 JUIN 2020

Date de convocation :	22/06/2020	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	13
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	1

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le vingt six Juin deux mille vingt à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

PRESENTS : M. Pierre DELOUVRIE - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - M. Armand SCHIRATTI - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - M. François RIGAUD - Mme Magali DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Eric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VAESTESAGER.

ABSENTS EXCUSES : M. Eric FELETTI

PROCURATIONS : M. Eric FELETTI a donné procuration à Pierre DELOUVRIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe MAURIN

OBJET :**PROJET CONSTRUCTION PLAINE DES SPORTS**

Madame CEOTTO Nadine, 2^{ème} Adjointe, présente au Conseil Municipal un projet de construction d'infrastructures sportives résultant d'une carence évidente en matière d'installations sportives sur la Commune.

Ce projet et le choix des futures infrastructures reposent sur les aspirations citoyennes, scolaires, associatives et de territoire. Madame l'Adjointe explique que ce projet de construction viendrait compléter le dispositif communal du groupe scolaire, de la Bibliothèque – Médiathèque et de l'espace culturel « Uria-Monzon » afin d'offrir des services et des infrastructures aux citoyens, aux associations, au scolaire, etc...

Madame l'Adjointe précise, qu'outre l'attractivité que ce projet présente pour nos administrés, sa conviction est que ces installations attireront les résidents des communes voisines. Ainsi, ces futures installations pourraient être mutualisées avec d'autres associations locales notamment pour l'organisation de tournois...

Madame l'Adjointe décrit le projet qui sera constitué de 2 terrains, omnisport et handisport, un espace boulodrome et un terrain de badminton. Elle indique que parallèlement, dans le cadre d'une démarche éco-responsable, il est envisagé de construire 3 ou 5 préaux équipés de panneaux photovoltaïques.

L'ensemble de ces installations sera accessible aux personnes à mobilité réduite, permettra la pratique sportive à tout âge et favorisera l'enseignement du sport à l'école et périscolaire, le sport féminin, le sport handicapé,... avec des créneaux horaires dédiés.

Pour la réalisation de ce projet, Madame l'Adjointe présente l'évaluation de son coût et le projet de financement suivant :

Estimation :

ARTICLES	Estimation du coût subventionnable en euros H.T	Estimation du coût global
Construction de 2 terrains neufs finition bitume	80 000	
Construction du boulodrome / badminton	40 000	
Peinture et marquages 3 terrains	16 000	
Clôture des 3 terrains	25 000	
Couverture des 5 terrains	301 200	

Eclairage des 5 terrains	45 000	
Equipements sportifs (filets, buts paniers, etc)	25 000	
COUT SUBVENTIONNABLE		532 200
Pour info		
Panneaux photovoltaïques (hors subvention)		375 000
Infrastructures, VRD, voies d'accès		21 000
COUT TOTAL DU PROJET		928 200

Plan de financement :

ORGANISMES	MONTANT en €
ASPTT	30 000
COMMUNE	40 000
AUTRES FINANCEURS COUVERTURES	272 200
AGENCE NATIONALE DU SPORT	190 000
TOTAL	532 200

Pour ce faire, Madame l'Adjointe indique vouloir solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 190.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à :

- **RESERVER** le foncier destiné à l'opération,
- **SOLLICITER** la participation financière de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 190.000 €,
- **INSCRIRE** au Budget 2021, la part communale à hauteur de 40.000 €,
- **APELER** en cofinancement, par convention, l'ASPTT à hauteur de 30.000 €,
- **CONVENTIONNER** dans le cadre d'une démarche éco-responsable, avec un opérateur investisseur photovoltaïque pour la réalisation de 3 ou 5 préaux photovoltaïques dans l'hypothèse ou l'appel à projet Départemental serait retenu,
- **AUTORISER** à signer tout document afférent à cette affaire.

*Fait à St Hilaire de Lusignan,
Le 30 juin 2020*

*Le Maire,
Pierre DELOUVRIE*

